



**SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY**

32, rue Hippolyte Malègue
Z.A. de Taulhac
43 000 LE PUY EN VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
séance du 18 juin 2025

COMITE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

01b - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025.

Délibération 20250618-01b

Le 18 juin 2025, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont **réunis à 17H30** sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice.

Titulaires présents : CHAMBON Roger, LIABOEUF Daniel, GIRE Ludovic, ROUDIL Aymeric, GIBERT Pierre, FARGIER Jean Marc, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, RIBES Xavier, ENJOLRAS Alain, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, DESSALCES Joël, PAULET Bruno

Suppléants présents : FAURE Michel, NEVIERE Catherine, BUISSON Jean Pierre, BRUN Joël

Absents ayants donné procuration : DESSALCES Laurence, FERRET André

Absents : BESQUEUT Jean Louis, ROMIEU Hervé, FARGIER Franck, VEY Cédric, MARTEL Patrick, GAUTHIER André, LHERMET Michel, ROCHER Serge, BRUCHET Lionel, BELIN Denis, MUGNIER Marie Laure, MARTIN Pascal, COUDERT Bernard, RUEL Gilbert, MONTAGNON Jean Philippe, MAISONNEUVE Denise, PABIOU Michel, COLLANGE Christian, GAY Nicolas

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile, BEAL Damien

Monsieur ROUX Lucien



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
Procès-verbal du 25/03/2025

01b

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025.

Délibération 20250618-01b

Monsieur le Président, propose l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical "SGEV" du 25 Mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de séance du 25 Mars 2025.

Le secrétaire de séance

M. Jean Marc FARGIER



Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV,





SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
2025

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Le 25 Mars 2025, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30 sur convocation de Serge BOYER, Président en exercice en séance.

Titulaires présents : GIRE Ludovic, CHORLIET Christian, FARGIER Jean Marc, BEAUTHEAC Christian, FLOURY Fabrice, DESSALCES Laurence, JOURDAN Laure, GENTES Laurent, LHERMET Michel, ROCHER Serge, ENJOLRAS Alain, LEYDIER David, ABRIAL Raymond, FLECHET Serge, MIDROIT Serge, BOYER Serge, FERRET André, DESSALCES Joel, RUEL Gilbert, MAISONNEUVE Denise, DELPY Xavier, PAULET Bruno

Suppléants présents : FERRET Frédéric, CHAIZE Fernand, VERDUN Nicole, MARTIN Pascal, BRUN Joël

Assistaient également à la réunion : TALON Cécile et BEAL Damien le quorum est atteint (27 élus présents)

Délibération 20250325-01a : installation du comité syndical : désignation d'un secrétaire de séance, Jean Marc FARGIER, adoptée à l'unanimité

Délibération 20250325-01b : approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Janvier 2025 : Pas de remarque de l'assemblée. Adoptée à l'unanimité

Délibération 20250325-02 : délibération approbation du compte financier unique (CFU) du SGEV. Le comité syndical prend acte de la présentation faite du compte financier unique et approuve un excédent de 300 260,39 € en investissement et un excédent de 926 149,12 € en fonctionnement. Pas d'observation ni de réserve. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-03 : délibération approbation du compte financier unique (CFU) du SGEV budget annexe eau : Le comité syndical prend acte de la présentation faite du compte financier unique et approuve un excédent de 1 557 897,28 € en investissement et un excédent de 517 796,85 € en fonctionnement. Pas d'observation ni de réserve. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-04 : délibération approbation du compte financier unique (CFU) du SGEV budget annexe assainissement : Le comité syndical prend acte de la présentation faite du compte financier unique et approuve un excédent de 1 667 753,19 € en investissement et un excédent de 460 507,01 € en fonctionnement, pas d'observation ni de réserve. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-05 : délibération approbation du compte financier unique (CFU) du SGEV budget annexe SPANC : Le comité syndical prend acte de la présentation faite du compte financier unique et approuve un excédent de 21 151,59 € en fonctionnement, pas d'observation ni de réserve. Adoptée à l'unanimité.



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
Proc. le 29/09/2025

Délibération 20250325-06a : délibération approbation du compte de gestion du SIAEP FAY/LES VASTRES dressé par les comptables SAMUEL Laurent et ROUCAUTE Sonia : Le SIAEP FAY/LES VASTRES a été dissout au 31/12/2024 au profit du SGEV à compter du 01/01/2025. Le comité syndical déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-06b : délibération approbation du compte administratif du SIAEP FAY/LES VASTRES : Le comité syndical prend acte de la présentation du compte administratif avec un excédent de 36 367,71 € en fonctionnement, un excédent de 94 432,43 € en investissement. Après en avoir délibéré le comité syndical prend acte de la présentation faite et approuve le compte administratif qui n'appelle ni observation ni réserve. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-07a : délibération approbation du compte de gestion du SIAEP SOURCE DU BOUCHET dressé par le comptable GERBE Valérie : Le comité syndical déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-07b : délibération approbation du compte administratif du SIAEP SOURCES DU BOUCHET : Le comité syndical prend acte de la présentation du compte administratif avec un excédent de 56 230,05 € en fonctionnement, un déficit de 21 439,48 € en investissement. Après en avoir délibéré le comité syndical prend acte de la présentation faite et approuve le compte administratif qui n'appelle ni observation ni réserve. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-08 : délibération application de la fongibilité des crédits.

Le comité syndical est informé que l'instruction comptable et budgétaire de la M57 permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % et autorise à procéder à des virements si besoin. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-09 : délibération mise en place de provision budget principal du SGEV

Le comité syndical est informé qu'il y aura lieu de procéder à une provision de 310 000 € qui pourraient servir au remboursement de décision de justice dans des litiges avec d'autres collectivités. En nomenclature M57 ses provisions sont des écritures semi budgétaires, elles se traduisent par un mandat au 6815. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-10 : délibération mise en place de provision budget annexe AEP du SGEV

Le comité syndical est informé qu'il y aura lieu de procéder à une provision de 222 695,61 € qui pourraient servir au remboursement factures EDF pour le Roulon qui à ce jour sont payées par la CAPEV. En nomenclature M49 ses provisions sont des écritures semi budgétaires, elles se traduisent par un mandat au 6815. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-11 : délibération affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 du budget principal du SGEV

Le comité syndical a été informé d'un excédent d'exploitation de 926 149,12 € et décide d'affecter le résultat comme suit : Virement à la section d'investissement - 100 000 € affectation complémentaire en réserve et 826 149,12 € à la section de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité.



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
seu p velay 2025

Délibération 20250325-12 : délibération affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 du budget annexe AEP du SGEV : Le Président informe le comité sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, constatant un excédent d'exploitation de 517 796,85 € pour le compte financier du SGEV AEP, d'un excédent d'exploitation de 36 367,71 € pour le SIAEP FAY/ LES VASTRES et d'un excédent de 56 230,05 € pour SIAEP Source du Bouchet, soit un total de 610 394,61 €, il est donc décidé d'affecter le résultat comme suit : virement à la section d'investissement – 100 000 € en affectation complémentaire en réserve et 510 394,61 € à la section de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-13 : délibération affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement du SGEV : Le Président informe le comité sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, constatant un excédent d'exploitation de 460 507,01 €, il est donc décidé d'affecter le résultat comme suit : virement à la section d'investissement – 100 000 € en affectation complémentaire en réserve et 360 507,01 € en affectation à l'excédent reporté. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-14 : délibération affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024 du budget annexe SPANC du SGEV : Le Président informe le comité sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, constatant un excédent d'exploitation de 21 151,59 €, il est donc décidé d'affecter le résultat comme suit : virement à la section d'investissement – 21 151,59 € affectation à l'excédent reporté. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-15 : délibération PV de transfert des actifs et passifs du budget dissout du SIAEP FAY/LES VASTRES vers le SGEV : un PV de transfert a été établi afin de retracer les reprises qui sont réalisées et de les nommer avec un numéro d'inventaire. Tous les actifs à reprendre qui ont une valeur nette comptable inférieur à 4000 € seront amortis sur un an, soit sur 2025 et pour ceux supérieur se sont les règles d'amortissements techniques du SGEV qui s'applique. Le résultat d'exécution du SIAEP Fay/Les Vastres 2024 fait apparaître un excédent d'investissement de 94 432,43 € qui sera repris sur le budget primitif 2025 AEP. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-16 : délibération PV de transfert des actifs et passifs du budget dissout du SIAEP Source du Bouchet vers le SGEV : un PV de transfert a été établi afin de retracer les reprises qui sont réalisées et de les nommer avec un numéro d'inventaire. Tous les actifs à reprendre qui ont une valeur nette comptable inférieur à 4000 € seront amortis sur un an, soit sur 2025 et pour ceux supérieurs se sont les règles d'amortissements techniques du SGEV qui s'appliquent. Le résultat d'exécution du SIAEP Fay/Les Vastres 2024 fait apparaître un déficit d'investissement de -21 439 ,48 € qui sera repris sur le budget primitif 2025 AEP. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-17 : délibération PV de transfert des actifs et passifs du budget annexe assainissement de Fay sur Lignon vers le SGEV : un PV de transfert a été établi afin de procéder à l'intégration comptable du budget assainissement suite au transfert de sa compétence assainissement au 01/01/2025. Tous les actifs à reprendre qui ont une valeur nette comptable inférieur à 4000 € seront amortis sur un an, soit sur 2025 et pour ceux supérieurs se sont les règles d'amortissements techniques du SGEV qui s'appliquent. Le budget assainissement est excédentaire, après échanges entres les services il a été convenu que le SGEV reprendrait la somme de 7 949 € au titre de l'excédent de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-18 : délibération PV de transfert des actifs et passifs du budget annexe assainissement des Vastres vers le SGEV : un PV de transfert a été établi afin de procéder à l'intégration comptable du budget assainissement suite au transfert de sa compétence assainissement au 01/01/2025. Tous les actifs à reprendre qui ont une valeur nette comptable inférieur à 4000 € seront amortis sur un an,



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DÉPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
Procès verbal du 06/2025

soit sur 2025 et pour ceux supérieurs se sont les règles d'amortissements techniques du SGEV qui s'appliquent. Il n'y a pas de reprise d'excédent ou de déficit par le SGEV sur le budget assainissement des Vastres. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-19 : délibération PV de transfert des actifs suite au retrait de Loire Forez Agglomération : Le Président informe le comité qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°20240408-4c du 8 avril 2024 pour prendre en compte tous les éléments qui ont été omis. Une erreur s'est glissée dans la reprise des actifs sur 2 fiches d'immobilisations qu'il faut rétablir pour tenir compte des avances remboursées. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-20 : délibération PV de transfert des actifs et passifs du SGEV vers la commune d'APINAC suite au retrait de Loire Forez Agglomération : Le Président informe le comité qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°20240408-4c du 8 avril 2024 pour prendre en compte tous les éléments qui ont été omis. Le transfert était une mise à disposition des biens, La commune d'Apinac faisant partie de LFA il convient de lui restituer des actifs et passifs pour qu'elle les transfère à LFA. Le SGEV a payé les échéances de l'emprunt sur 2024 et le début 2025, un titre sera émis à l'encontre de la commune d'Apinac pour le remboursement. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-21 : délibération PV de transfert des actifs et passifs du SGEV vers la commune de Merle Leignecq suite au retrait de Loire Forez Agglomération : Le Président informe le comité qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°20240408-4c du 8 avril 2024 pour prendre en compte tous les éléments qui ont été omis. Suite à la prise de compétence assainissement sur la commune de Merle Leignecq le SIAEP Ance Arzon aujourd'hui dissout avait repris l'emprunt et les actifs. Le transfert était une mise à disposition des biens, La commune de Merle Leignecq faisant partie de LFA il convient de lui restituer des actifs et passifs pour qu'elle les transfère à LFA. Le SGEV a payé les échéances de l'emprunt sur 2024 et le début 2025, un titre sera émis à l'encontre de la commune de Merle Leignecq pour le remboursement. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-22 : délibération subvention au comité des œuvres sociales du personnel pour 2025 Le Président exprime la demande du Président du COS du personnel du SGEV chargé de l'action sociale obligatoire des employeurs. Mr Le Président propose de rester sur la même subvention que l'année 2024, soit 29 000 € (achat titres restaurant, adhésion au CNAS, actions d'animations Noël et actions d'activités). Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-23 : délibération approbation du budget primitif principal du SGEV 2025. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif pour le budget principal du SGEV de l'exercice 2025, il est décidé d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal du syndicat de gestion des eaux du Velay, arrêtés en dépenses et en recettes Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-24 : délibération approbation du budget primitif annexe eau potable. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif pour le budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2025, il est décidé d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe de l'eau potable. Adoptée à l'unanimité.

Délibération 20250325-25 : délibération approbation du budget primitif annexe assainissement. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif pour le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2025, il est décidé d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement. Adoptée à l'unanimité.



SYNDICAT DE GESTION
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
Bureau de Velay 2025

Délibération 20250325-26 : délibération approbation du budget primitif annexe SPANC. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif pour le budget annexe du SPANC de l'exercice 2025, il est décidé d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC. Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20250325-27 : délibération intégration du budget AEP de St Etienne du Vigan : Une erreur de rédaction s'est glissée dans la précédente délibération de reprise des déficits de St Etienne du Vigan. Cette délibération vient confirmer le montant de la reprise du déficit qui est de 28 000 euros, répartis comme suit 8000 sur le budget annexe AEP et 20 000 sur le budget annexe assainissement. Le Budget primitif 2024 incluait ses reprises mais les écritures n'ont pas été réalisées dans le courant de l'année 2024. Il convient de régulariser. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-28 : délibération principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie : Monsieur le Président propose à l'assemblée de lui autoriser à souscrire une ligne de trésorerie si le besoin se faisait sentir pour couvrir des dépenses. Le montant proposé est de 300 000€. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-29 : délibération marché de réalisation du réservoir de Rocherols. Le Comité Syndical a déjà délibéré sur le lancement de la consultation pour la réalisation du réservoir de Rocherols, commune de St Julien Chapeuil. Cependant, après 2 consultations lancées et déclarées infructueuses parce que le montant proposé était supérieur à l'estimation (307 250 €), le Président propose, pour donner suite à la troisième consultation réalisée de retenir l'offre du moins disant, l'entreprise Sovetra pour un montant de 316 940 € HT. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-30 : délibération marché de travaux mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable de l'Alambre. Monsieur le Président informe le comité du résultat de la consultation pour la réalisation des travaux de sectorisation du réseau AEP de l'Alambre et propose de retenir l'entreprise Bouchardon TP pour un montant de 185 648,09 €. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-31 : délibération étude diagnostique et schéma directeur assainissement secteur Ance sur les communes de Tiranges, Boisset et Valprivas. Le Président informe le comité du résultat de la consultation lancée pour la réalisation du diagnostic assainissement sur le secteur Ance. C'est le cabinet CETI qui a été retenu pour une offre d'un montant de 144 200 € HT. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-32 : délibération marché de travaux interconnexion Siaugues Ste marie à St Berain. Monsieur le Président informe le Comité du résultat de la consultation lancée par la commune de Siaugues Ste Marie pour la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec la commune de ST Berain. L'entreprise FAURIE SA a été retenue pour un montant de 168 705,50 € HT pour la partie du SGEV. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-33 : délibération approbation des conclusions de l'enquête publique pour le diagnostic assainissement de Lantriac. Monsieur le Président informe le Comité des conclusions du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable au projet de zonage assainissement de Lantriac. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-34 : délibération approbation des conclusions de l'enquête publique pour le diagnostic assainissement de Laussonne. Monsieur le Président informe le Comité des conclusions du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable au projet de zonage assainissement de Laussonne. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250325-35 : délibération lancement de la consultation pour les travaux AEP du bourg de Chadron. Monsieur le Président informe le Comité du lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux AEP du bourg de Chadron. Adoptée à l'unanimité

AR Prefecture

043-254300916-20250618-20250618_01B-DE
Reçu le 26/06/2025